

DEC132513DR03

Décision portant nomination de Mme Sylvie Coscoy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 décembre 2013;

Considérant que Mme Sylvie Coscoy a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 28 au 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie Coscoy, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC), à compter du 2 décembre 2013.

Mme Sylvie Coscoy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie Coscoy est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du Président de l'UPMC (ou de son délégué)